

# Communiqué de presse

*Pour diffusion immédiate*

## Mesures de réorientation obligatoire à l'urgence de l'Hôpital de Jonquière

**Saguenay, le 16 janvier 2025** – En raison d'un bris du taco et d'un afflux important de patients à l'urgence de l'Hôpital de Jonquière, des mesures de réorientation obligatoire ont été mises en place pour garantir une prise en charge optimale de tous les usagers. Ces mesures visent à assurer la sécurité des patients en priorisant les cas les plus urgents tout en offrant des alternatives de soins sécuritaires et de qualité.

Lorsqu'une réorientation obligatoire est nécessaire, l'utilisateur pour qui une réorientation sécuritaire est proposée ne peut pas exiger une prise en charge à l'urgence concernée. Rappelons que la réorientation est effectuée uniquement lorsque le protocole prévu est respecté et si l'état de la personne le permet, tant sur le plan physique que mental. Cette pratique permet de désengorger l'urgence et de se concentrer sur les cas de priorité 1, 2 et 3.

Une attention particulière est accordée aux personnes vulnérables, et cette mesure n'est pas appliquée de manière systématique à l'ensemble des usagers. L'application de cette mesure sera régulièrement revue afin de s'assurer qu'elle reste adaptée aux besoins de tous.

Une mise à jour sera transmise lorsque la situation sera rétablie.

### Alternatives aux urgences

Le CIUSSS souhaite rappeler qu'il y a plusieurs alternatives aux urgences lorsqu'une personne a des symptômes non urgents.

Pour des symptômes d'allure grippale ou des symptômes de gastroentérite, il est conseillé d'appeler le 811, option 1. Il sera alors possible de parler directement avec une infirmière qui évaluera la condition de la personne et pourra donner un rendez-vous dans une clinique dans les jours qui suivent, si c'est ce qu'elle recommande. Quand la situation ne requiert pas de consultation immédiate, il est toujours possible de consulter son médecin de famille ou de consulter en sans rendez-vous dans une clinique médicale en passant par le Guichet d'accès première ligne (GAP) en composant le 811, option 3.

Dans tous les cas, il faut se rappeler que l'urgence est en dernier recours et qu'en cas d'hésitation sur votre condition, le 811 est la voie de passage à privilégier. Un outil d'aide à la décision et un guide d'autosoins destinés à la population sont également disponibles sur Québec.ca.

- 30 -

**Source :** Direction des communications et des affaires publiques  
Téléphone : 418 545-4980, poste 200352  
Courriel : 02ciuss.medias@ssss.gouv.qc.ca